Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 28 (1998)
Heft: 9

Artikel: Attention aux escaliers roulants!
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-826757

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Voyance à domicile

Comme des centaines d'autres personnes, vous avez peut-être trouvé dans votre boîte aux lettres une missive «personnalisée» de la voyante Maria Duval ou de l'une de ses consœurs. La FRC observe depuis ce printemps une nouvelle vague de ces envois particuliers qui vont jusqu'à créer l'agacement et un malaise certain.

Pourquoi s'adresse-t-on à vous? Il y a trois raisons principales. 1. – Vous avez, il y a quelques mois, ou même quelques années, renvoyé un bon de commande pour recevoir, gratuitement, un chiffre de chance ou un grigri. 2. – Vous avez commandé un objet quelconque à une firme de vente par correspondance qui fait partie, sans que vous le sachiez, du même réseau. Le commerce de fichiers d'adresses n'est hélas pas systématiquement interdit en Suisse. 3. – Vous avez été sélectionné au hasard.

Une fois en possession de vos coordonnées (y compris votre date de naissance), la voyante, ou plutôt l'ordinateur qui travaille pour elle, ne va plus vous lâcher. «Une vraie sangsue», comme nous l'écrit pertinemment une lectrice. Vous recevez des lettres prétendument personnalisées où l'on vous appelle par votre prénom, ce qui est la dernière des impolitesses...

Ces lettres arrivent plusieurs années après la première démarche, s'il y en a eu une. Et quelles lettres! A la limite du chantage, jouant habilement sur la vulnérabilité, le besoin de sécurité, la malchance qui vous aurait frappé entre-temps. La voyante se dit effrayée, inquiète pour vous, tout est noir. Mais cela changera si vous lui faites confiance, en payant, bien entendu (près de Fr. 100.– à verser en une ou plusieurs fois).

Que faire?

La FRC vous conseille de ne pas rester passif. Il faut réagir, vite et bien. 1.– Jeter, sans la lire, la lettre à la poubelle, mais relever le nom et l'adresse de l'expéditeur. 2. – Demander par lettre d'être rayé du fichier de la maison. N'oubliez pas vos nom et adresse et votre numéro de client s'il y en a un. 3. – Envoyez, par le même courrier, copie de la lettre au Bureau de la protection des données, Monbijoustrasse 5, 3003 Berne.

Si de nouveaux envois surviennent, aviser ce bureau sans tarder. En vertu de la nouvelle législation sur la protection des données, il peut agir. Vous pouvez également envoyer une copie de vos lettres à la FRC, qui enrichira ainsi son dossier de plaintes. La FRC a déposé plainte en mai 1996 contre Anne Chamfort. L'affaire est en cours d'instruction dans le canton de Vaud.

Janine Chassot/FRC

Adresse de la FRC: rue de Genève 7, case postale 2820, 1002 Lausanne. Tél. 021/312 80 06. Fax 021/312 80 04.

Attention aux escaliers roulants!

Ce sont essentiellement les personnes âgées qui sont victimes d'accidents sur les escaliers roulants. Une étude du Bureau de prévention des accidents (BPA) en recherche les causes et propose des améliorations techniques pour une meilleure sécurité.

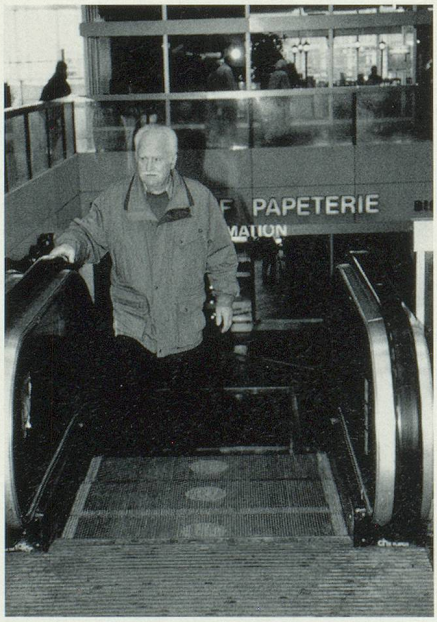

Photo BPA

Le marquage facilite l'usage des escaliers roulants

Avec un débit moyen de 8000 personnes à l'heure et pratiquement pas d'attente, les escaliers roulants font partie de notre quotidien et constituent un moyen de transport sûr à tout âge. Chaque année pourtant, quelque 160 personnes âgées sont victimes d'un accident nécessitant des soins médicaux. Pour une dizaine de personnes, les accidents graves laissent des séquelles.

L'observation de près d'un millier d'aînés empruntant six différents types d'escaliers montre que des mesures relativement simples permettent de faciliter l'usage des escaliers roulants aux personnes âgées ou malvoyantes. Et de diminuer ainsi le risque d'accident!

Ces mesures sont: le marquage des marches avec une bordure jaune, un éclairage de l'interstice entre les marches et l'indication bien visible du bouton marche/arrêt de l'escalier.